

# Vision paysagée, vision partagée

## Capitale Française de la Biodiversité 2022



**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :** Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

**Services de la collectivité associés :** Services généraux, environnement et paysage, économique, touristique.

**Budget :** 139 000 €

**Partenaires financiers :** Etat (DRAAF, DDT, DREAL), Union Européenne, Région Grand Est, Collectivité unique d'Alsace

**Partenaires techniques :** Etat (DRAAF, DDT, DREAL), communes, collectivités territoriales, communautés de communes, exploitants agricoles, associations foncières pastorales, associations environnementales, Chambre d'Agriculture, PNR, SCOT.

**Date de début :** 01/01/2011

**Date de fin :** 31/12/2012



### Objectifs :

L'activité agricole et l'industrie textile de la Vallée de la Bruche déclinent dans les années 70 entraînant la disparition des ouvriers paysans et la fermeture du paysage par le développement de la forêt. Dès 1988, la charte intercommunale d'aménagement et de développement local (porté par le Sivom et maintenant la CC Haute Bruche) intègre la dimension de la gestion des espaces et d'un paysage plus ouvert.

En 2010, le projet Vision paysagée, Vision partagée prolonge cette démarche et se concrétise dans le cadre d'un appel à projet du Réseau Rural Régional d'Alsace sur la thématique Le Développement Rural en Alsace face aux défis environnementaux.

Les enjeux de la reconquête paysagère sont d'ordre écologique, socio-économique, touristique et identitaire. Désormais, la politique paysagère intercommunale vise non seulement l'ouverture des vallées, mais aussi la préservation des milieux naturels et de leur diversité, le soutien aux acteurs agricoles garant de la gestion de ces espaces, la valorisation des paysages, la qualité des produits agricoles.

### **Mesures mises en œuvre :**

Le projet a pour objectifs :

#### 1. des objectifs opérationnels

- permettre aux agriculteurs d'atteindre l'autonomie fourragère, tout en préservant et enrichissant la qualité floristique et faunistique
- conforter la relation entre qualité des prairies et qualité des produits
- renouveler les contrats de gestion des espaces ouverts (MAET : Mesures Agri-Environnementales Territorialisées) en conciliant les intérêts des agriculteurs et des collectivités
- poursuivre la bonne gestion des espaces naturels agricoles sur un territoire où les ressources sont rares et non extensibles
- redéfinir la place de l'arbre hors forêt au cœur du paysage de la Vallée de la Bruche

#### 2. des objectifs promotionnels

- favoriser un croisement des regards et des savoirs entre les acteurs du paysage pour mieux réfléchir et agir ensemble
- encourager les bonnes pratiques agricoles et commerciales auprès des professionnels
- poursuivre le travail de "porter à connaissance" des méthodes, outils et actions développés par les collectivités

3 types de rencontres ont lieu sur une période de deux années :

- 5 journées de visites de terrains pour familiariser les acteurs avec des outils de diagnostic prairie et paysage, sur le thème de l'agroforesterie
- 3 journées de partages d'expériences sur d'autres territoires
- 1 temps pour « faire connaître » et « faire savoir » au Grand Public sur la période de mai 2012 à novembre 2012 : le « Festi'val du paysage 2012 »

### **Résultats / impact pour la biodiversité :**

Cette démarche a permis :

- d'impulser une nouvelle dynamique au travail de reconquête du paysage : ouverture des paysages, valorisation du foncier agricole, préservation de la richesse des milieux, pratiques agricoles durables...
- d'étudier des perspectives d'évolution du projet collectif de gestion et de mise en valeur du patrimoine paysager (circuits courts, tourisme durable)
- la mise en œuvre d'un renouvellement des MAE Territorialisées permettant aux agriculteurs comme aux collectivités d'y trouver leurs intérêts dans le cadre de la mesure « Herbe 07 » - Prairie fleurie
- la réalisation de deux vidéos d'environ 10 min chacune : l'une sur le travail concret et d'échanges des journées prairies en Haute Bruche et les enjeux future, l'autre sur la place de l'arbre champêtre en Haute Bruche (agroforesterie)
- la production d'un classeur contenant l'ensemble des thématiques et des programmes des différentes journées (9 livrets) ainsi que la production d'un document (papier et numérique) de synthèse des journées de formation et information : « Trois temps, pour un nouvel élan ! » -Enseignements - Témoignages - Perspectives

## **Coordonnées**

Vallée de la Bruche

Liens utiles

[cc.valleedelabruche.fr](http://cc.valleedelabruche.fr)

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Jean Sébastien LAUMOND, Chargé de mission Paysage et Environnement

Tel. 03 88 97 86 20

[js.laumont@valleedelabruche.fr](mailto:js.laumont@valleedelabruche.fr)